

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 février 2016

Etaient présents: Mme ANDRE-LAMAT, Mme BARBEYRON, M. BLANCHARD, Mme DINCLAUX, M. DUTHOIT, Mme GAILLARD, M. GARCIA, M. JOURDAN, M. MARSAT, Mme STULIC, Mme VELASCO-GRACIET ;

Etaient représentés: M. GABILLIET, M. HARTE, Mme JAECK, M. KIYINDOU, M. LEEMAN, Mme ROLAND.

Etaient invités: Monsieur ALLAIN –Opération Campus, Mme CAILLOT, Monsieur CHAPOULIE, M. MERPILLAT représentant de M. le Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine, Mme MENDIBOURE, Mme ONILLON, M. RAMBAUD.

➤ M. le Président de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

Point n°1 - Informations du Président

M. Jourdan, à l'occasion du dernier Conseil de sa mandature, informe les membres du Conseil du message adressé par Monsieur HARTE par lequel il exprime sa satisfaction d'avoir été membre du Conseil en tant que personnalité extérieure pendant 8 ans.

Il présente ensuite Monsieur BLANCHARD, nouveau Vice-Président Chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil Régional « Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin » et ancien président de l'université de La Rochelle.

Monsieur JOURDAN informe le CA de l'évolution du dossier de la MSHA. Il annonce la mise en place d'une Commission de Préfiguration composée de 14 membres (1 coordonnateur enseignant-chercheur de Bordeaux Montaigne et 5 représentants de l'Université de Bordeaux Montaigne, 4 de l'Université de Bordeaux, 2 de l'UPPA, 1 de l'IEP, 1 du CNRS et 1 de l'IRSTEA). Tous les membres seront choisis parmi les enseignants-chercheurs de SHS du site.

Monsieur JOURDAN informe les membres du CA de l'évolution du dossier d'accréditation de l'ESPE. Il évoque la construction d'un projet d'accréditation porté par l'Université Bordeaux Montaigne et élaboré en relation avec l'Intersyndicale de l'ESPE. Ce dossier, soutenu par une pétition ayant réunie 68 signatures – 8 BIATS et 60 Enseignants et Enseignants-chercheurs) a été transmis au Cabinet de la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il sera examiné lors d'une réunion avec le Directeur de Cabinet de la Ministre le mardi 1^{er} mars.

Point n°2 - Approbation du PV du CA du 22 janvier 2016

➤ M. Jourdan, après avoir demandé aux administrateurs de bien vouloir communiquer leurs propositions de reformulations des interventions soumises à demandes de révision, propose de passer au vote :

Votants : 16
Nombre de voix exprimées : 16
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal de la séance du CA du 22 janvier 2016.**

Point n°3 - Approbation du Compte-financier 2015 du budget principal de l'Université

✱ Présentation:

M. Jourdan donne la parole à Mme MENDIBOURE qui présente le rapport du Compte Financier.

a) Au niveau des recettes,

Les recettes atteignent 85 523 739,22 € contre 85 264 974,51 € en 2014.

Le poids des subventions dans les recettes est encore en augmentation (92% contre 91% en 2014). Parmi ces subventions, la Subvention Pour Charges de Services Publics représente 87,20 % des recettes totales et 89,19 % des dépenses de fonctionnement ; elle progresse de 1,18 % entre 2014 et 2015. Cette augmentation s'explique :

- par l'augmentation des crédits « fléchés » masse salariale qui représentent une enveloppe globale de 68 461 638 €, enveloppe en hausse de 1,20% du fait des créations d'emploi FIORASO, de la revalorisation indemnitaire des catégories B et C, de la compensation du surcoût lié aux titularisations « Sauvadet », de l'augmentation des financements des contrats doctoraux (11,19%),
- par l'augmentation des crédits de fonctionnement de 4,54 % résultant notamment de la compensation de l'exonération boursière (+ 19,38 %) mais aussi et surtout de la notification tardive des crédits de sécurité (+ 71,19 %) attribués notamment pour le financement des travaux de l'amphithéâtre 3.

Il convient également de souligner l'augmentation de 15,77% des subventions accordées dans le cadre des Investissements d'Avenir qui passent de 1 123 360 € en 2014 à 1 300 543 €. Les dons progressent également de façon importante (+ 115 %) et concernent exclusivement le secteur Recherche : AUSONIUS, CLARE, Financement de thèse par la Société PETRUS.

On constate également une grande stabilité des ressources propres (droits, redevances, ventes et prestations de service) qui représentent 5,35% du total des recettes et passent de 4 542 444 € en 2014 à 4 583 239 €. La légère hausse est largement tirée par l'augmentation des droits d'inscription (2 876 506 €), elle-même liée à la hausse des effectifs étudiants.

Il convient de noter également une augmentation significative des recettes issues de la location de nos locaux (+ 86,04 %), soit 138 172,53 €, et des ventes de publications (+ 4,36 %).

A contrario, on doit souligner la nouvelle baisse des prestations de formation continue qui passent de 854 686 € à 834 699 €.

Il semble utile de rappeler que le MESR utilise le ratio d'alerte : ressources propres/recettes encaissables afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP (taux<13%). Les dernières données comparatives diffusées (comptes financiers 2013) plaçaient l'Université Bordeaux Montaigne dans la zone rouge depuis 3 ans.

Troisième poste par son importance, les recettes non encaissables liées aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions représentent un montant de 2 290 144,27 € (2,67 % des recettes), leur diminution de 13,83 % résulte :

- De la diminution symétrique de la dotation aux amortissements 2015 qu'elles viennent atténuer du fait de l'arrivée à échéance sur 2015 de plan d'amortissement de gros investissements comptabilisés en 2005 et d'achats de matériels informatiques financés sur SCSP 2009/2010 fléchée à tort en investissement (plan PRL).
- du volume des reprises sur provisions beaucoup moins important que celui des années précédentes

b) Au niveau des dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont en léger repli cette année : -0,52 % et atteignent 83 614 624,43 € contre 84 049 926,65 €.

Il convient en premier lieu de noter le poids de la masse salariale qui continue de progresser et représente désormais près de 86 % de nos charges totales cette année. Les dépenses de masse salariale progressent de 0.81 % entre 2014 et 2015.

D'un montant global de 71 788 848,60 €, la masse salariale du budget principal représente en 2015, 86,55 % de nos recettes encaissables de fonctionnement et 85,46 % de l'ensemble des recettes encaissables.

Rappelons que le Ministère, à travers ses restitutions d'analyse financière, a placé le seuil d'alerte de cet indicateur qui traduit les marges de manœuvre de l'établissement, à 83 %.

L'Université Bordeaux Montaigne faisait donc partie en 2014 des 13 universités de la zone d'attention et des 6 universités affichant un taux supérieur à 85% (données non communiquées cette année).

Comme les années précédentes, l'établissement, avait élaboré son budget 2015 dans un contexte de tension sur les crédits de masse salariale, le contraignant à poursuivre les mesures correctrices mises en œuvre : gel de 10 postes d'enseignants-chercheurs ; gel de 4 postes FIORASO ; gel de 2 contrats doctoraux attribués ; positionnement des recrutements SAUVADET sur les emplois vacants ; réajustement des charges d'enseignement aux effectifs étudiants présents.

Les consommations de l'exercice (achats et services extérieurs) sont en baisse par rapport à 2014 et passent de 6 763 449 € à 6 429 898 €.

Cette situation est la conséquence :

- d'une professionnalisation accrue de l'achat public et de la baisse observée des prix sur les nouveaux marchés : gaz, maintenance ascenseurs, location et maintenance copieurs, téléphone ;
- de l'annulation sur ces comptes, de charges à payer 2013/2014 à hauteur de 77 509,33 € venant artificiellement diminuer le montant affiché ;
- de la non-réalisation sur l'exercice de certains projets ayant fait l'objet d'une allocation de crédits

Parmi les diminutions les plus significatives, on peut noter celles de la facture de gaz (-21.95 %), des fournitures administratives d'enseignement et de recherche, des travaux, d'entretien, de réparation-maintenance et des frais de location de copieurs

Sur le volet de la dotation aux amortissements et aux provisions, au-delà de la diminution globale de 11% du poste, il convient de souligner l'augmentation de la charge nette résultant de l'amortissement, en hausse de 6%, qui passe de 1 087 722 € en 2014 à 1 154 971 €, conséquence directe du changement de méthode dans la délégation des crédits du Ministère qui ne qualifie plus ses subventions en investissement et contraint ainsi les établissements à assumer seuls la charge d'amortissement des opérations.

A signaler particulièrement cette année :

- Une dotation complémentaire de 44 955.65 € pour couvrir la variation des jours de congés en stock sur les comptes épargne temps (montant global de 599 886,95 € figurant au bilan)
- Une provision de 50 000.00 € pour couvrir un risque contentieux concernant un ancien agent
- Des provisions pour risques de non-recouvrement d'un montant total de 141 023 ,41 € (pénalités DALKIA, indexation des loyers Société Générale et titre émis à l'encontre de DE BOCCARD pour les ventes d'ouvrages 2015...).

L'exécution observée en recettes et dépenses permet de dégager :

- un résultat en progression de 57 % par rapport à celui de l'année précédente (1 909 114,79 € en 2015 contre 1 215 047, 86 € en 2014)
- et une capacité d'autofinancement supérieure de 25 % (3 152 711,94 € en 2015 contre 2 526 099,96 €).

Ainsi sur le volet investissement, les résultats dégagés par la section de fonctionnement permettent d'assurer le financement des projets d'équipement et d'abonder le fonds de roulement.

Le montant des dépenses enregistrées en 2015 s'élève à 3 449 226,42 € contre 1 530 820.95 € en 2014. Il s'agit du montant le plus élevé constaté depuis 2012.

Les 2 postes principaux concernent :

- les travaux immobiliers pour 1 777 530,41 €
- les dépenses informatiques pour 780 177,16 €

Pour la 3ème année consécutive, un gros décalage est observé entre l'autorisation et l'exécution budgétaire puisque, alors que le Budget Rectificatif n°2 fixait une cible d'excédent de 201 947 €, le Compte Financier 2015 constate un excédent de 1 909 114,79.

Ce décalage peut s'expliquer de la manière suivante :

- a) 285 083 € d'annulation de charges à payer 2014 non dénouées ;
- b) 357 005 € de sur-exécution des recettes (essentiellement liées aux notifications tardives de la SCSP du MENESR) ;
- c) 1 065 078 € de sous-consommation des crédits ouverts (dont 728 524 € en masse 10 et 336 554 € en masse 30)

Pour la masse 10, malgré la mise en place d'un dialogue de gestion infra-annuel au milieu de l'année 2015 qui a permis de dégager 235 983 € en fonctionnement (156 000 € en Masse 10 et 79 983 € en Masse 30) et 506 000 € en Masse 20, l'objectif d'une amélioration de la qualité et de la régularité du rythme d'exécution des dépenses n'a pas été atteint en 2015. Les taux d'exécution restent inférieurs à ceux attendus au regard des besoins exprimés tant sur les dépenses globalisées que sur les dépenses fléchées (9% en moyenne par UB de crédits disponibles en fin d'exercice). Près de 50 % des dépenses de fonctionnement décaissables sont liquidées après le 1er octobre altérant la visibilité sur la disponibilité des crédits lors des dialogues budgétaires. Sur les 728 524 € de crédits disponibles de M10 constatés au 31/12/2015 sur le budget principal, 278 873 € ont été constitués par des engagements qui ont dû être soldés car n'ayant pu être consommés dans l'année faute de service fait.

Pour la masse 30, les « reliquats » sur une masse salariale de l'établissement de 71 788 848,60 €, sont essentiellement fondés sur trois événements dont le caractère aléatoire doit nous conduire à une grande prudence quant aux éventuelles conséquences à tirer de cette situation :

1. Une sous-exécution des heures complémentaires essentiellement liée à la mise en œuvre de la convention avec l'université de Bordeaux sur les échanges de service (environ 70 000 € sur les 152 852 € non-exécutés) ;
2. Une moindre dépense sur la masse salariale des titulaires enseignants en fin d'année du à un flux de sortie plus important que prévu. Sur la base d'un coût moyen chargé de PR/MCF de 95 000 €, la variation par nature imprévisible de 7 départs "naturels" observée entre 2014 et 2015 représente, en année pleine, un « aléa » budgétaire de 665 000 € ;
3. Une dépense minorée d'un montant de 104 836.77 € correspondant à des charges à payer 2014 non dénouées (technique de l'extourne).

En outre, nous observons sur les 3 dernières années un mouvement de rigidification de la structure de notre masse salariale, appréhendée par l'analyse du poids relatif de la masse salariale des titulaires (+ 10 ETP de titulaires enseignants et + 42 ETP de titulaires BIATS entre janvier 2009 et janvier 2016) dans l'ensemble des dépenses de masse salariale.

S'agissant des passifs sociaux et du hors paie, le montant des charges à payer est en diminution par rapport à 2014 et passe de 2 918 078 € à 2 796 546 €.

Les évolutions sont différenciées suivant les postes :

- multiplication par 3 de la cotisation Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique liée à la fin de l'exonération des 2/3 de la taxe, accordée jusqu'en 2014 ;
- diminution de la charge comptabilisée pour les jours à indemniser au titre du CET : - 9.14 % par rapport à 2014 ;
- variation négative de la charge comptabilisée au titre des congés non pris : - 87 130.55 € occasionnant par la même une recette, alors qu'une charge de 50 000 € avait été prévue à cet effet au budget (a contrario on constate une augmentation de la charge constatée au titre du nombre de jours de congés déposés sur CET).

Afin d'améliorer le pilotage des crédits, il semble nécessaire sur l'année 2016, après évaluation précise des recettes prévisionnelles garantissant la soutenabilité budgétaire :

- de déterminer avec chacune des composantes budgétaires la part de crédits récurrents nécessaires à leur correct fonctionnement au vu de l'analyse des exécutions passées ;
- de poursuivre la réflexion sur l'organigramme budgétaire et la suppression de micro-enveloppes budgétaires ;
- d'assortir les dialogues de gestion d'une programmation calendaire des projets ;
- de tirer profit de la mise en œuvre de la comptabilité budgétaire au 1er janvier 2016, en assurant un suivi des consommations d'autorisation d'engagement tout au long de l'exercice ;
- d'assortir le dialogue de gestion d'un vrai suivi des recettes propres par les composantes disposant de telles ressources : formation continue, prestations de service, locations, publications (facilité par la mise en œuvre du Centre de Service Partagé Recettes auprès de la Direction des Affaires Financières).

Les résultats excédentaires dégagés ces dernières années ont permis à l'université de bénéficier d'un fonds de roulement en progression depuis 2012, puisqu'il est passé de 7 928 334 € à 10 276 658 € en 2014 et 11 034 533,76 € en 2015. Il représente près de 50 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Aux fins d'en déterminer le montant mobilisable, cet indicateur doit être rapproché des engagements pris par l'établissement :

- en termes de provisions (inclus dans le calcul du fonds de roulement)
- et de financement de programmes immobiliers tels que décrits dans le PPI adopté lors du budget initial 2016.

Le fonds de roulement corrigé mobilisable au 31/12/2015 est ainsi ramené à 5 844 084,42 €, soit 26,33 jours de dépenses décaissables.

✕ Discussion:

Monsieur BLANCHARD souligne la bonne santé financière de l'établissement, illustrée notamment par l'évolution positive de la Capacité d'Autofinancement.

Mme GAILLARD évoque l'importance du décalage sur le résultat entre la cible affichée au Budget Rectificatif n°2 et le constat du résultat présenté au Compte Financier.

➤ Le compte-financier 2015 du budget principal de l'Université Bordeaux Montaigne est soumis au vote du conseil d'administration:

Votants : 16
Nombre de voix exprimées : 16
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

➡ Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2015 du budget principal de l'Université Bordeaux Montaigne

Point n°4 - Approbation du Compte-financier 2015 du budget annexe du Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne

✕ Présentation:

M. Jourdan donne la parole à Mme MENDIBOURE qui présente le rapport du Compte Financier.

La construction du budget 2015 du CFA et son exécution ont été fortement marquées par la réforme de l'apprentissage instituée par la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle.

Cette loi ayant transféré sur le CFA la majorité de la collecte de la taxe d'apprentissage : part quota de 26 % mais surtout reversement par la Région (51%).

En 2015, cette part régionale a fait l'objet d'une subvention, sous la forme d'un appel à projets intitulé « favoriser le développement de l'apprentissage et la réussite des apprentis ».

Les recettes de fonctionnement atteignent 165 046,39 €, en progression de 13,71 % par rapport à 2014.

La taxe d'apprentissage progresse de 77 % et représente près de 64 % des recettes 2015.

Cette situation a conduit l'établissement à ne plus affecter de subvention d'équilibre au CFA via l'attribution d'une fraction de la subvention pour charges de service public.

Les recettes de formation continue (dont près de 4 000 € auraient dû être rattachées à 2014) sont en légère augmentation : 14 966,75 € contre 12 062,75 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 155 863,81 €.

Les dépenses de masse salariale, représentent la part majoritaire avec 54 % du total. Elles comprennent les heures complémentaires et charges sociales correspondantes, mais également le salaire de la responsable administrative recrutée en début d'année 2015.

Si l'agent administratif mis à disposition du CFA, titularisé dans le cadre de la loi Sauvadet est désormais rémunéré sur le budget principal, son salaire chargé est « refacturé » au CFA pour 24 996,00 €. Cette charge relève désormais de la masse 10.

Les prestations servies aux apprentis et financées par le Conseil Régional représentent le troisième poste de dépense (autres charges de gestion courante) avec cette année une diminution des rubriques Transports et Hébergement.

Le différentiel constaté entre produits 165 046,39 € et charges de fonctionnement 155 863,81 € permet de dégager un résultat de fonctionnement de 9 182,58 € et une capacité d'autofinancement de 17 213,79 €.

Compte tenu des besoins modestes observés en équipement, un abondement du fonds de roulement est constaté comme les années précédentes.

Le fonds de roulement s'établit à 86 548,16 € au 31/12/2015.

➤ Le compte financier du CFA de l'Université Bordeaux Montaigne est soumis au vote du conseil d'administration:

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

👉 Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le compte financier du CFA de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°5 - Approbation du Compte-financier 2015 du budget annexe du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire

✕ Présentation:

M. Jourdan donne la parole à Mme MENDIBOURE qui présente le rapport du Compte Financier.

L'élaboration du budget 2015 du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire avait été marquée par une augmentation des besoins d'équipements nécessaires à l'exercice des missions courantes ainsi que par le renforcement de la politique de provisions aux fins de faire face aux travaux d'entretien, objet d'un plan pluriannuel.

Les résultats 2015 du compte financier (+ 188 869,96 €) se sont révélés plus favorables que les prévisions (+ 45 000 €).

Sur la section de fonctionnement, le compte financier 2015 du SIGDU se caractérise par une grande stabilité par rapport aux résultats 2014.

Les recettes atteignent 1 313 060,62 € contre 1 315 765,42 € en 2014 (-0,21%).

Les recettes du SIGDU sont composées à 91,47 % par les ventes et prestations de service (dont 1 170 210 € de ventes d'eau), et à 8,53 % par la DGF (112 000 €).

Les dépenses sont arrêtées à 1 124 190,66 € contre 1 128 130,54 € (-0,35%) en 2014.

Comme les années précédentes, près de la moitié des dépenses de fonctionnement concerne, les « Taxes et Redevances » avec notamment une facture prévisionnelle de 492 949 € de taxe d'assainissement.

Le deuxième poste du budget, 20% en 2015, correspond aux services extérieurs en progression de près de 15 % du fait du volume des opérations de maintenance et entretien menées sur les installations techniques, le matériel, l'outillage, la voirie ainsi que sur l'entretien des arbres (24 461 € au titre de l'étude réalisée par l'ONF et des opérations d'élagage, abattage consécutives).

Les achats constituent le 3ème poste du budget et sont en légère diminution même si on observe une augmentation de près de 19 % de la consommation électrique.

Les charges de personnel, quatrième poste du budget, sont en augmentation de 40 % par rapport à celles de 2014 : 148 670,98 € contre 106 607,77 € du fait du recours à des contractuels plutôt qu'à des sociétés d'intérim, de la revalorisation des contractuels en 2015 et du recrutement d'un directeur payé sur le budget du SIGDU (jusqu'en décembre 2015).

La dotation aux amortissements et provisions (chapitre 68) constitue le dernier poste conséquent du compte financier 2015 : 7 % des dépenses totales. On constate sur 2015 une augmentation de la dotation aux amortissements liée au renouvellement d'équipements obsolètes et une diminution de la charge de provision pour gros entretiens (57 625 € contre 78 875 €) conformément aux plans établis.

Un premier plan de provision a été validé par le Conseil du SIGDU en décembre 2013 : il concernait les dépenses de GER (gros entretiens et réparations) relatives à la gestion de l'eau, l'éclairage public, la voirie et les espaces verts. Un deuxième plan de provision a été proposé au Conseil du SIGDU de décembre 2014, puis au CA, suite à audit réalisé sur les forages, anticipant un besoin de 210 000 € de réparations.

Un excédent de 188 869,96 € est dégagé sur 2015 dont 44 020,06 € provenant d'opérations 2014 extournées n'ayant pas donné lieu à réalisation (prévision excédentaire des taxes et redevances).

Sur la section investissements, si les besoins en équipement ont été limités jusqu'en 2014, on constate une nette évolution en 2015 avec notamment une augmentation des acquisitions d'actifs immobilisés qui passent de 34 109 € en 2014 à 79 400,90 € en 2015 (tondeuse, tondeuse autoportée, ballon hydrochoc...).

L'exercice 2015 conforte l'amélioration de la situation financière du SIGDU observée depuis 2012. Le fonds de roulement est en augmentation (57 558 € en 2012, 332 483 € en 2013, 582 383 € en 2014 et 772 796 € en 2015).

La consolidation du fonds de roulement facilitera l'accession du SIGDU aux nouvelles compétences attribuées par la convention multilatérale adoptée en novembre ; celle-ci l'autorisant désormais à mener des opérations de travaux sur les immobilisations mises à sa disposition : château d'eau, forages, canalisations, réseaux ...

➤ Le compte financier du SIGDU est soumis au vote du conseil d'administration:

Votants : 18

Nombre de voix exprimées : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

➡ **Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le compte financier du SIGDU de l'Université Bordeaux Montaigne.**

Point n°6 - Certification des comptes par le Commissaire aux Comptes

➤ M. JOURDAN invite Monsieur BOROTRA, Expert-Comptable au sein du Cabinet KPMG, à présenter les conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes.

Monsieur BOROTRA informe les membres du Conseil que le cabinet KPMG a certifié, sans réserve, que les comptes présentés étaient réguliers et sincères, qu'ils donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de l'exercice.

Monsieur JOURDAN remercie le Cabinet KPMG pour la qualité et l'efficacité du travail de certification des comptes.

Point n°7 - Présentation pour information du Compte financier en format GBCP.

➤ Mme MENDIBOURE présente les documents relatifs au suivi de la trésorerie et les tableaux budgétaires GBCP.

Elle souligne la grande stabilité de la trésorerie qui n'est jamais descendu sur l'exercice sous la barre des 14 millions d'euros.

Elle commente le solde budgétaire, retraçant de manière approximée le solde des encaissements/décaissements de l'exercice. Ce solde budgétaire est arrêté à + 271 149.15 €.

Elle présente également le tableau des opérations pour compte de tiers, qui retrace notamment les opérations relatives à la TVA, les différents encaissements Sécurité Sociale, Mutuelles Etudiantes ou les aides à la mobilité.

Point n°8 - Présentation pour information du rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2015

➤ Mme VELASCO-GRACIET présente les conclusions de l'ordonnateur sur le compte financier 2015.

Elle analyse le décalage du résultat de l'exercice 2015 entre la cible et le constat :

- Elle souligne l'insuffisance des résultats obtenus par la politique de reprogrammation des crédits mise en place en 2015. Si le dialogue infra-annuel 2015 a permis de reprogrammer près de 236 000 € de crédits de fonctionnement, cette démarche pourrait être approfondie et développée. Afin d'intensifier le dialogue, il doit être conduit au sein de centres de responsabilité, structures intermédiaires permettant une fongibilité des crédits accrue.
- Elle souligne la problématique d'un calendrier budgétaire en décalage par rapport au calendrier universitaire. Cela pourrait conduire à revoir le calendrier d'élaboration budgétaire pour une meilleure prise en compte des besoins au moment du débat d'orientation budgétaire. Un dialogue ascendant, et pas seulement descendant, pourrait être mis en place dans la mesure où une anticipation des besoins pourrait être réalisée par l'ensemble des services (compensée

par un dialogue permanent et réactif afin d'ajuster les prévisions aux réalisations tout au long de l'année)

- Elle évoque la difficulté posée par les notifications tardives du reliquat de subvention pour charges de service public pour environ 110 000 € ou par les modalités de versement des subventions destinées à financer des travaux d'investissement mais notifiée en fonctionnement (exemple : pour 350 000 € pour l'Amphithéâtre 3)

Sur le volet masse salariale, elle attire l'attention du Conseil sur le fait que la masse salariale représente près de 86 % des charges totales (alors que le ministère fixe le seuil d'alerte à 83%) et elle est exécutée à plus de 99,5 %.

Les événements RH comme les mutations, les détachements et les promotions internes peuvent avoir des conséquences financières très importantes (et bien supérieures à ces 0,5 % de crédits disponibles en fin d'année). A titre d'exemple, la seule variation des départs naturels d'enseignants-chercheurs entre 2014 et 2015 représente un aléa de 665 000 €.

Elle souligne le poids croissant des titulaires dans la masse salariale (+ 10 ETP de titulaires enseignants et + 42 ETP de titulaires BIATS entre janvier 2009 et janvier 2016) ainsi que les mesures d'amélioration des carrières ou de la structure des emplois qui contribuent encore davantage à rigidifier la structure de notre masse salariale nous contraignant, parallèlement, à d'autres mesures de limitation de ce poste de dépenses (gels de postes, réduction du nombre d'ATER, maîtrise de l'offre de formation, limitation du nombre de contractuels BIATS).

Point n°9 – Sorties d'inventaires

➤ Mme MENDIBOURE présente les demandes de sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques et d'un ensemble de biens mobiliers.

Dans le cadre de cette opération de sorties d'inventaires, il est demandé au CA de compléter ses délibérations du 7 novembre 2014 et du 10 juillet 2015 visant, pour certains biens difficiles à repérer dans l'inventaire comptable, à autoriser leur sortie sur la base d'un prix forfaitaire, à partir du barème suivant :

- d) Caisson : 150 €
- e) Banque d'accueil : 1 000 €

➤ Les propositions de sortie d'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques et de biens mobiliers sont soumises au vote du conseil d'administration:

Votants : 16
Nombre de voix exprimées : 16
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration autorise la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques correspondant à des dons, des destructions de matériels obsolètes, des vols et disparitions de matériels, représentant une valeur d'acquisition de 210 662,46 € et une valeur nette comptable de 847,02 €.***

➡ ***Le conseil d'administration autorise la sortie de l'inventaire d'un ensemble de biens mobiliers représentant une valeur de sortie de 13 275 €.***

Point n°10 - Admissions en non-valeurs

- Mme MENDIBOURE présente la demande d'admissions en non-valeurs.

En application de la délibération encadrant la délégation de pouvoirs du CA au Président, Mme MENDIBOURE Informe le Conseil des admissions en non-valeur accordées par le Président, principalement au terme de poursuites infructueuses ou compte tenu des montants minimes à récupérer, pour un montant total de 363.83 €.

Au vu des démarches engagées pour obtenir le recouvrement dans 2 situations de trop-perçu sur salaires et sur bourse de mobilité, elle demande au Conseil l'autorisation d'admettre en non-valeurs différents impayés pour une valeur globale de 797,81 €.

- La demande d'admission en non-valeurs est soumise au vote du conseil d'administration:

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration autorise, au vu des démarches engagées pour obtenir le recouvrement dans 2 situations de trop-perçu sur salaires et sur bourse de mobilité, l'admission en non-valeurs de différents impayés pour une valeur globale de 797,81 €.***

Point n°11 - Ristournes sur les tarifs de mise à disposition de locaux:

- Mme Onillon présente aux membres du Conseil un ensemble de ristournes sur les tarifs de mise à disposition de locaux, proposées principalement en faveur du Rectorat, représentant une valeur globale de 27 191,75 €.

- La demande de ristournes sur les tarifs de mise à disposition de locaux est soumise au vote du conseil d'administration:

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration accorde un ensemble de ristournes sur les tarifs de mise à disposition de locaux, principalement en faveur du Rectorat, représentant une valeur globale de 27 191,75 €.***

Point n°12 – ADDITIF TARIFS Eau du SIGDU

- Mme ONILLON rappelle que, par délibération du CA en date du 18 décembre 2015, le tarif de l'eau a été fixé à 2.58 €/m³. Le projet de délibération propose de créer un tarif spécifique correspondant aux usages, par des tiers à la convention du SIGDU, pour des situations de chantiers ou de manifestations.

Ce tarif est fixé à 3.58 €/m3.

➤ Le projet d'additif au tarif est soumis au vote du conseil d'administration

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration adopte le 6ème additif aux tarifs 2015/2016 portant sur les tarifs de l'eau du SIGDU.***

Point n°13 – Dossier Expertise Maison de l'Archéologie

➤ Monsieur CHAPOULIE et Monsieur ALLAIN présentent le dossier d'expertise.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est confiée à l'Opération Campus. La Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) sera le mandataire de cette opération qui sera conduite selon la méthode classique « Maîtrise d'œuvre Publique », c'est-à-dire sans le volet « Gros Entretien Réparation ».

Les études commenceront vers le mois de novembre 2016 et les travaux devraient se dérouler entre novembre 2017 et février 2019.

Le coût des travaux est estimé à 2 079 000 €.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- a) Retrouver de l'espace pour les centres IRAMAT/CRP2A (+126 m2) et ARCHEOVISION (+56 m2)
- b) Améliorer la capacité de la bibliothèque Robert Etienne (augmentation de surface de 52 m2)
- c) Mettre aux normes les bâtiments restants
- d) Améliorer les performances du patrimoine immobilier
 - a. Intégration de la problématique maintenance-exploitation
 - b. Performances énergétiques

➤ Le dossier d'expertise de la Maison de l'Archéologie est soumis au vote du conseil d'administration

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise de la Maison de l'Archéologie.***

Point n°14 – Rapport Annuel de Performance 2015

➤ Madame CAILLOT présente le Rapport Annuel de Performance 2015.

Le RAP est un document annexé au compte financier, construit en parallèle de l'élaboration du contrat d'établissement. Cette édition 2015 du RAP s'inscrit donc dans la continuité des précédents tout en s'adaptant aux évolutions enregistrées depuis la signature du contrat quinquennal. Il constitue cependant l'opportunité de faire un bilan en fin d'exécution du contrat quinquennal.

Il comprend 71 indicateurs, dont les indicateurs du contrat quinquennal.

Sur ces 71 indicateurs, on dénombre 36 indicateurs ayant atteint la cible, 22 qui ont progressé et se sont approchés de la cible et 13 qui n'ont pas ou peu progressé ou se sont éloignés de la cible.

Il est présenté en 4 axes :

- a) Formation / Vie étudiante (19 indicateurs ayant atteint la cible sur 36)
- b) International (1/6)
- c) Recherche (5/9)
- d) Gouvernance (11/20)

Sur le volet Formation/Vie Etudiante,

- Le taux de présence en L1, qui est passé de 81 à 85% sur la période, a essentiellement progressé depuis la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation à la rentrée 2011. Les dispositifs mis en place pour favoriser la réussite en licence, et les appels systématiques dans certaines formations mis en place en 2013-2014 ont permis d'atteindre la cible. De même sur le taux de passage de L1 en L2, l'établissement est en progression (39% en 2009/2010 et 44% en 2014/2015) ;
- En matière de réussite, on peut souligner une forte augmentation de la réussite en 3 ans (22.6% en 2009/2010 et 26% en 2014/2015) et une forte hausse de la réussite en Master 2 (63,3% en 2009/2010 et 71% en 2014/2015) ;
- En revanche, l'établissement n'a pas réussi à faire augmenter la part des étudiants inscrits en master avec des chiffres très stables sur la période d'observation (20% en 2009/2010 et 21% en 2014/2015). Si l'établissement a atteint sa cible d'élargissement de l'offre de formation en master en augmentant le nombre de spécialités, cela n'a pas permis à ce jour d'augmenter les effectifs d'étudiants inscrits en master, aboutissant ainsi à une hausse des spécialités de master à faible effectif ;
- Sur le plan de la qualité de l'insertion professionnelle, l'évolution de la situation des diplômés de l'université met en avant l'impact de la situation économique actuelle, qui n'empêche pas les diplômés de trouver un emploi de cadre. Les diplômés déclarent une moins bonne adéquation de leur formation et de leur emploi lorsqu'ils sont titulaires d'un master recherche, même si ce dernier indicateur a progressé.

Sur le volet international, l'établissement n'a globalement pas atteint les objectifs du contrat :

- Au lieu d'augmenter comme cela était prévu (point de départ à 17% en 2009/2010 et cible à 20%), on observe une diminution de la part des étudiants étrangers dans l'établissement (14% en 2015/2016). La diminution de la part des étudiants étrangers trouve des éléments d'explication au travers des difficultés liées à un contexte économique et géopolitique défavorable, au constat de la baisse du niveau de français dans des pays de « tradition francophone » (Maghreb, Afrique), d'une offre de formation peu internationalisée (parcours spécifique, cursus aboutissant à des doubles diplômes), d'un défaut de participation à des programmes européens/non européens type Erasmus Mundus permettant aux étudiants étrangers d'obtenir des financements pour leur séjour ;
- La mobilité sortante des Enseignants-chercheurs et des personnels administratifs est en baisse depuis 2013.

Sur le volet Recherche,

- On observe une augmentation significative des doctorants inscrits depuis moins de 7 ans (91% en 2010 et 95% en 2015) et une amélioration de la part des docteurs en emplois de cadre

(90% en 2010 et 93% en 2015). La détention d'un doctorat, dans le contexte économique actuel, non seulement protège du chômage, mais encore assure l'exercice de fonctions d'encadrement.

- Au niveau du nombre de contrats de recherche, on souligne une baisse du nombre de contrats de recherche hors Investissement d'Avenir qui doit être rapproché de la montée en puissance du Labex et de l'Idex. L'objectif de diffusion de la culture de l'appel à projet n'a été que partiellement atteint.

- Les revenus consolidés de la valorisation de la recherche seront restés très stables sur toute la période du contrat (611 773 € en 2010 et 643 064 € en 2015).

Sur le volet gouvernance,

- Sur l'objectif de montée en compétence des personnels, grâce notamment aux efforts de maintien des budgets consacrés à la formation continue, on observe une hausse importante sur la durée du Contrat du nombre de jours de formation par agent (de 2,27 à 4,3 pour les BIATS et de 0,14 à 0,7 pour les enseignants). L'écart reste important entre BIATS et Enseignants malgré des plans de formation étudiés, notamment avec la DSI et DRH.

- Confronté aux difficultés de masse salariale, l'établissement a réussi à préserver un taux d'occupation des emplois très stable par rapport à la période pré-RCE (autour des 92% pour les enseignants et 97% pour les BIATS – sous l'effet notamment des recrutements SAUVADET), restant ainsi à distance du taux plancher qui avait été fixé de manière volontariste à 90%.

- En revanche, l'objectif de généralisation des Contrats d'Objectifs et de Moyens avec les composantes de formation n'a pas été atteint puisque nous n'avons signé sur la période qu'un seul COM de plus, outre celui de l'IUT, avec l'UFR STC

➤ Le Rapport Annuel de Performance est soumis au vote du conseil d'administration

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➡ ***Le conseil d'administration approuve le Rapport Annuel de Performance 2015.***

Point n°15 – Statuts du Centre de Formation des Apprentis.

➤ Madame DINCLAUX présente le projet de statuts du CFA.

Il est créé, par convention avec la Région, au sein de l'Université Bordeaux Montaigne un Centre de Formation des Apprentis, dénommé « CFA Bordeaux Montaigne » et chargé d'assurer et de mettre en œuvre les missions liées à l'apprentissage.

Le CFA concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur énoncées par le code de l'éducation et aux missions de formation professionnelle tout au long de la vie définies dans le code du travail.

Le CFA a pour mission, dans le respect de la législation en vigueur, de coordonner les actions de formation en alternance au sein des composantes de l'Université Bordeaux Montaigne, d'assurer une représentation unique de l'Université vis-à-vis de l'extérieur pour les questions relevant de l'apprentissage, de développer toutes les actions destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des apprentis, et de traiter toutes questions en rapport avec l'apprentissage.

Il accueille un public mixte : apprentis, étudiants et stagiaires de la formation tout au long de la vie.

Le CFA doit être organisé de manière à constituer sur le plan fonctionnel une unité administrative et pédagogique indépendante telle que prévue par l'article R6233-55 du Code du travail.

Il est placé sous l'autorité d'un directeur nommé par l'organisme gestionnaire.

Le CFA est doté d'un Conseil de Perfectionnement composé de 6 représentants des organismes d'employeurs (en lien avec les formations en apprentissage), de 6 représentants syndicaux (CGT, CFDT, FSU, CGC, SNJ, FO), de 2 personnalités extérieures, de 3 représentants des apprentis, de 3 représentants des enseignants, 1 représentant des personnels BIATS, 1 représentant de la Région, le Directeur du CFA et le Président de l'université ou son représentant. Il est présidé par une personnalité extérieure.

Le CFA est organisé en délégation pédagogique décentralisées (une par institut et UFR). La délégation assure le fonctionnement pédagogique de la formation : gestion des emplois du temps, des salles, gestion des contrats des vacataires et HC (sur ligne budgétaire du CFA), contrats d'apprentissage, régulation pédagogique apprentis, désignation du tuteur académique de l'apprenti...

Elle participe activement, en coordination avec le directeur adjoint du CFA, à la collecte de la taxe d'apprentissage et autres ressources du CFA. Lors de la négociation du COM, le responsable de la délégation participe à sa réalisation au niveau de sa délégation. Il doit tenir compte de la clé de répartition établie tous les ans par les services compétents.

Le CFA est un budget annexe géré en service à comptabilité distincte (SACD).

- Le projet relatif aux nouveaux statuts du CFA est soumis au vote du conseil d'administration
Votants : 16
Nombre de voix exprimées : 16
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

🔗 ***Le conseil d'administration adopte les statuts du CFA.***

Point n°16 – Campagne d'emplois 2016 Profils de postes des Enseignants-Chercheurs Associés

- Madame MILLET et Monsieur RAMBAUD présentent les profils de postes de PAST.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016, 2 postes de PAST seront vacants dans le département des Arts de l'UFR Humanités, 1 poste au département LEA de l'UFR Langues et Civilisations, 3 postes au département IATU et 4 postes au département ISIC de l'UFR STC, 2 postes au sein de l'IJBA et 6 postes à l'IUT.

Conformément à la pratique dégagée depuis l'année 2012/2013, le CA a examiné les profils de poste proposés par les composantes.

Ces profils de poste seront mis en ligne sur le site Internet de l'université.

- Le projet relatif aux profils des postes de PAST est soumis au vote du conseil d'administration :
Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

🔗 **Le conseil d'administration approuve les profils de postes de PAST ouverts au recrutement pour la session 2016.**

Point n°17 – Recrutements de personnels en Contrats Civiques

➤ Monsieur RAMBAUD présente le projet soumis à la délibération du Conseil.

Le Service Civique (SC) est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus handicapés), sans conditions de diplôme. Les étudiants sont un des premiers publics cibles. Le service civique cherche par ailleurs à permettre à des jeunes en rupture d'études de renouer avec l'enseignement supérieur en s'engageant dans les diverses missions à promouvoir.

La durée réglementaire d'une mission peut être 6, 8 ou 12 mois. A l'université, la durée optimale serait de 10 mois pour correspondre à l'année universitaire.

En outre, trois principes importants régissent la mise en place des missions en service civique :

- La non-substitution : ne pas remplacer un emploi par un volontaire SC ;
- L'accessibilité : mission originale mais que tout jeune doit pouvoir faire sans obligation de qualification ou de formation ;
- La mixité : les missions doivent favoriser la mixité sociale, culturelle...

Le statut jeune en mission de SC – qualifié de « volontaire » prévoit une indemnité mensuelle nette de 573 € versé par l'agence du SC + 106.31 € d'indemnité de repas et de transport versés par la structure d'accueil, si celle-ci ne peut pas lui assurer la gratuité du transport et du repas. Le SC est suivi par un tuteur. Des formations peuvent être mises en place par l'ASC et ses partenaires locaux pour permettre au tuteur d'accomplir au mieux l'accompagnement auprès du jeune.

Le premier recrutement est proposé par la DIVU. Le Pôle culture et vie étudiante va lancer lors de l'année 2016 un projet au long cours sur des enjeux d'appropriation du campus. Pour cela, le Pôle souhaite lancer des réflexions et des actions concernant la manière dont les différents usagers de l'UBM pratiquent cet espace, comment ils l'envisagent au quotidien et le perçoivent.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de faire appel à un service civique afin de faire face aux besoins de médiation que ce projet va occasionner.

Pour accueillir un volontaire en service civique, les structures doivent bénéficier d'un agrément de l'Agence du Service Civique. Pour les EES et les CROUS, l'Agence a dégagé deux possibilités de demande d'agrément :

- Demande d'agrément simple : porté par établissement
- Demande d'agrément en réseau

Compte-tenu de la longueur habituelle des délais de demandes individuelles d'agrément, la concrétisation du recrutement du service civique directement par l'établissement serait particulièrement tardive, d'autant plus que l'Université entre dans un processus d'élection qui va également repousser la prise de décision.

Une structure extérieure pourrait alors assurer une mise en place opérationnelle rapide. La Ligue de l'enseignement (au niveau de la Gironde) a été contactée en ce sens. Elle pourrait tout à fait assurer cette fonction et permettrait, sans difficulté, un recrutement au printemps 2016. Toutefois, cela nécessite alors une affiliation de l'Université à la ligue. L'Université pourrait en parallèle engager les

démarches nécessaires à l'obtention d'un agrément de l'ASC, de sorte de pérenniser l'accueil de volontaire et de faire en sorte qu'il puisse concerner l'ensemble des services de l'Université.

➤ Le projet d'approbation du principe de recrutement de personnels en Contrats Civiques est soumis au vote du conseil d'administration

Votants : 16

Nombre de voix exprimées : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

➤ ***Le conseil d'administration approuve, comme suite à l'avis favorable du Comité Technique émis le 25 janvier 2016, le principe de recrutement de personnels en Contrats Civiques.***

Point n°18 – Conventions Relations Internationales

➤ Monsieur JOURDAN informe le Conseil d'Administration de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université d'Oran (Algérie), l'Université nationale de recherche de Saint Pétersbourg (Russie) et l'Université Nationale de Chungbuk (Corée du Sud).

➤ L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h00.

Fait à Pessac, le 26 février 2016.

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN.